

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 27 mai 2005  
(convocation du 13 mai 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Mai Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDÉBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISSON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. ANZIANI Alain à M. FERILLOT Michel  
M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 15)  
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel  
Mme. BRUNET Françoise à M. DELAUX Stéphan  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
M. CARTI Michel à Mme. CARTRON Françoise  
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie-Claude  
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent  
M. FAVROUL Jean-Pierre à Mme. PUJO Colette  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. HERITIE Michel à M. HOUDÉBERT Henri  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard M. LOTHaire Pierre à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MERCHERZ Jean à M. REBIERE André (à partir de 10 H 30)  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. GELLE Thierry  
Mme PARCELIER Muriel à Mme DARCHE Michelle (à partir de 10 H 30)  
M. PONS Henri à M. POIGNONEC Michel  
Mme. RAFFARD Florence à M. QUERON Robert  
M. SOUBIRAN Claude à M. BOBET Patrick

Mme TOUTON Elizabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 11 H 30)

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Villenave d'Ornon - Implantation des sociétés Sellerie 2000, Iresa et  
Glassprotect sur des terrains de la ZAC Madère - Communication pour  
information**

0 Monsieur PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a été saisie par les représentants des sociétés SELLERIE 2000, dont le siège social est à Villenave d'Ornon, 451, route de Toulouse, IRESA, dont le siège est à Talence, rue Emile Loubet et GLASSPROTECT, domiciliée à Villenave d'Ornon, route de Toulouse.

Ces trois sociétés, indépendantes les unes des autres, ont des activités complémentaires et ont souhaité s'installer en mitoyenneté les unes des autres.

Ainsi, la société SELLERIE 2000 est une entreprise individuelle de garnissage bateau, moto, auto, tuning.

IRESA, commercialise et distribue en France et à l'export des accessoires automobiles destinés aux voitures sportives, de compétition et/ou historiques.

Enfin, La société GLASSPROTECT, est spécialisée dans la protection film principalement sur les automobiles, mais également sur les bâtiments.

Les premières esquisses architecturales des bâtiments dédiés à ces activités ont été réalisées par le même maître d'oeuvre assurant ainsi une cohérence visuelle.

Enfin, ces implantations situées à proximité de la carrosserie Francisco, déjà installée sur la ZAC, s'intégreront parfaitement dans cette partie de la zone, créant ainsi un mini pôle autour de l'automobile.

Ces projets ont reçu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Villenave d'Ornon.

La vente de ces terrains s'effectuera sur la base de 32 € H.T. le m<sup>2</sup>, conformément à l'avis des services fiscaux ci-joint, régulièrement consultés.

Afin de concrétiser leurs engagements, chacun en ce qui les concerne, les représentants, à savoir, Monsieur Brussac (Sellerie 2000), Monsieur Pradeau (Iresa), et Monsieur Mathieu (Glassprotect), es qualité, ont signé les promesses unilatérales d'achat.

Etant ici précisé, que les superficies des terrains cédés, sont :

- 1000 m<sup>2</sup> pour la société Sellerie 2000,
- 1500 m<sup>2</sup> pour la société Iresa,
- 1580 m<sup>2</sup> pour la société Glassprotect

Vu la délibération n°2004/878 du 17 janvier 2004, par laquelle le Conseil de Communauté a donné délégation à son Président pour accomplir certains actes, notamment son point n° 17 relatif aux actes de disposition du domaine privé immobilier, l'autorisant à décider de toute cession d'immeuble, ou de droits réels immobiliers pour un prix égal, ou supérieur, à celui fixé par les Services Fiscaux, en vertu de l'article L. 5211.37 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque la valeur du bien est inférieure ou égale à 75 000 euros.

Conformément à cette disposition les arrêtés cession ont été pris par le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, et ont validé ces ventes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées communication.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 mai 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
20 JUILLET 2005

M. JEAN-CHARLES BRON

